

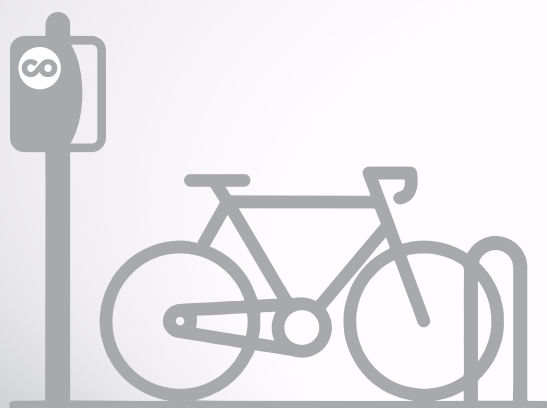
# NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES SUPPORTS À VÉLO



## AVIS

En raison des dommages occasionnés aux supports à vélo par le gel et le calcium, Transcollines avait pris la décision de retirer ces derniers durant la période hivernale. Or, des échanges constructifs avec nos usagers ont permis de mettre en lumière l'importance de l'utilisation du vélo durant l'hiver. Conséquemment, Transcollines a décidé de maintenir les supports à vélo durant toute l'année. De plus, à compter du printemps 2019, des supports à vélo seront disponibles à chacun des abribus de Transcollines

L'intermodalité entre le transport en commun et le transport actif est une préoccupation de grande importance pour Transcollines et le dialogue avec nos usagers est au cœur d'une gouvernance saine et ouverte.



## POLITIQUE DE TRANSPORT DES VÉLOS :

- Pour des raisons de sécurité, le transport de vélo à l'intérieur des autobus est interdit;
- Transcollines met à la disposition de ses usagers des supports à vélo sur chacun de ses véhicules, mais ne peut garantir de places disponibles sur ces derniers;
- La responsabilité de fixer adéquatement l'équipement revient à la charge pleine et entière de l'utilisateur, les chauffeurs ne peuvent intervenir;
- En période hivernale, les mécanismes des supports à vélo peuvent geler. Dans ces circonstances, le chauffeur peut refuser l'installation d'un vélo pour éviter les retards ou bris de matériel;
- En aucun temps et sous aucune circonstance, Transcollines, son contractant ou le propriétaire des lieux ne peuvent être tenus responsables de dommages engendrés par l'utilisation de l'équipement.